

Commune de Civray-de-Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 28 aout 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames, BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte,

Messieurs, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain,

Absents excusés:

HORNET Frédérique donne pouvoir à DORLEANS Peggy,

PITET-GIRAULT Christelle,

VIEVILLE Pauline,

ANDREAU Pascal donne pouvoir à LE SQUER Florian,

COUTON Teddy donne pouvoir à OLLIVIER Claire,

MOIZAN Gérald,

Madame DORLEANS Peggy a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR CANTINE 2025-2026

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur du restaurant scolaire appliqués pour la rentrée scolaire 2025-2026 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 du restaurant scolaire s'établiront comme suit :

- 4,80 € le repas enfant
- 3,80 € le repas pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits
- 6,90 € le repas adulte
- 1,30 € pour l'aide et la surveillance d'un enfant apportant son repas en cas de PAI sévère
- 5 € la collation, par mois et par enfant de CP-CE1-CE2

repas	4,80 €/jour (3,80 € pour le 1 ^{er} enfant dès 3 enfants inscrits) - 137 jours école										
fréquence	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
tous les jours	86,40 €	48,00 €	72,00 €	57,60 €	76,80 €	38,40 €	86,40 €	43,20 €	57,60 €	86,40 €	9,60 €
3 ^{ème} enfant	68,40 €	38,00 €	57,00 €	45,60 €	60,80 €	30,40 €	68,40 €	34,20 €	45,60 €	68,40 €	7,60 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs et règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026

le 1^{er} Septembre 2025
Mme HERMANGE Fanny

MAIRIE de CIVRAY DE TOURAIN
37 Indre et Loire
DORLEANS Peggy



Fait à Civray-de-Touraine,
Le 1^{er} septembre 2025,
Le Maire



HERMANGE Fanny

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 037-213700792-20250901-2025036-DE